

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA DOMBES**

Nombre de membres

En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
16	11	14 (3 pouvoirs)

Séance du 21 juillet 2022

Date de la convocation

12 juillet 2022

Date d'affichage

12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, **le vingt et un juillet, à 8 heures 30 minutes**,
le Bureau de la Communauté de Communes de la Dombes, sur convocation du 12 juillet
2022 de la Présidente Mme Isabelle DUBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à
la Communauté de Communes de la Dombes à Châtillon sur Chalaronne, sous la
présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

Présents :

Jean-Pierre	GRANGE	BANEINS
Patrick	MATHIAS	CHATILLON SUR CHALARONNE
Michel	JACQUARD	CHATILLON SUR CHALARONNE
Fabienne	BAS-DESFARGES	CHATILLON SUR CHALARONNE
Stephen	GAUTIER	CONDEISSIAT
Philippe	POTTIER	LE PLANTAY
Ludovic	LOREAU	SAINT ANDRE DE CORCY
Dominique	PETRONE	SAINT MARCEL EN DOMBES
Jean-Paul	COURRIER	SAINT NIZIER LE DESERT
Audrey	CHEVALIER	SANDRANS
Isabelle	DUBOIS	VILLARS LES DOMBES

Objet de la délibération
n° D2022_07_08_165

**Demande de subvention pour la
préparation de la candidature
LEADER 2023-2027 (mesure 19.1
du programme LEADER)**

Absents :

Émilie	FLEURY	Excusée
Evelyne	ESCRIVA	Pouvoir à M. Jean-Paul COURRIER
Christophe	MONIER	Excusé
Gérard	BRANCHY	Pouvoir à M. Ludovic LOREAU
François	MARECHAL	Pouvoir à Mme Isabelle DUBOIS

Secrétaire de séance élu : **Michel JACQUARD.**

Rapporteur : Isabelle DUBOIS

Suite à la dissolution du syndicat mixte Avenir Dombes Saône, structure porteuse du programme européen LEADER Dombes-Saône, la Communauté de Communes de la Dombes a repris le portage de ce dispositif pour le compte de 6 EPCI en janvier 2017.

Le programme LEADER actuel 2014-2022 arrive à son terme, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes a publié fin mars 2022 un appel à candidature pour les territoires souhaitant porter un programme LEADER d'échelle départementale sur la période 2023-2027.

La Communauté de Communes de la Dombes a débuté des échanges avec d'autres EPCI de l'Ain (portant également un programme LEADER sur la période actuelle) afin de construire une candidature commune permettant de répondre aux exigences de la Région. Cette candidature devra être remise au plus tard au 30 décembre 2022, et les territoires sélectionnés recevront une réponse à la fin du premier trimestre 2023.

Dans le cadre de la préparation d'une candidature au programme LEADER 2023-2027, la Région offre la possibilité de solliciter un soutien financier d'un montant maximal de 70 000 €, à répartir entre les EPCI composant le futur territoire candidat. Cette demande de soutien préparatoire doit être déposée au plus tard au 30 juillet 2022.

Au cours des échanges, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a été désignée comme structure porteuse du prochain LEADER dont le périmètre couvre 10 EPCI sur les 14 que compte le Département de l'Ain, et propose un projet de convention pour le dossier de soutien préparatoire.

CONSIDERANT qu'afin de permettre la préparation de la candidature LEADER 2023-2027, la Communauté de communes de la Dombes sollicitera un soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

CONSIDERANT que les éléments financiers du dossier seront au maximum les suivants :

- o Dépense totale et subventionnable : 21 875 €
- o Taux : 80 %
- o Subvention sollicitée : 17 500 €
- o Autofinancement de la Communauté de communes de la Dombes : 4 375 €

CONSIDERANT que ce dossier représentera au maximum une dépense totale de 21 875 € prise en charge à 80 % pour un montant de 17 500 € et à 20 % par l'autofinancement de la Communauté de communes de la Dombes pour un montant de 4 375 €,

Il est proposé au Bureau communautaire :

- De solliciter le soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la préparation de la candidature LEADER 2023-2027,
- D'approuver le périmètre géographique retenu pour le programme LEADER 2023-2027 et le rôle de structure porteuse confié à Haut-Bugey Agglomération,
- D'approuver le projet de convention proposée par Haut-Bugey Agglomération au titre du dépôt commun d'une subvention pour l'animation de la candidature,
- D'approuver le plan de financement précité pour le dossier,
- D'approuver une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté de Communes de la Dombes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,
- D'autoriser Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Le Bureau

après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- **De solliciter** le soutien financier auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la préparation de la candidature LEADER 2023-2027,
- **D'approuver** le périmètre géographique retenu pour le programme LEADER 2023-2027 et le rôle de structure porteuse confié à Haut-Bugey Agglomération,
- **D'approuver** le projet de convention proposée par Haut-Bugey Agglomération au titre du dépôt commun d'une subvention pour l'animation de la candidature,
- **D'approuver** le plan de financement précité pour le dossier,
- **D'approuver** une prise en charge systématique par l'autofinancement de la Communauté de Communes de la Dombes en cas de financement du programme LEADER attribué ou reçu inférieur au prévisionnel pour ce dossier,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, le 21 juillet 2022

La Présidente de la Communauté de

Communes de la Dombes,

Isabelle DUBOIS

